

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA DIRECTRICE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/07/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

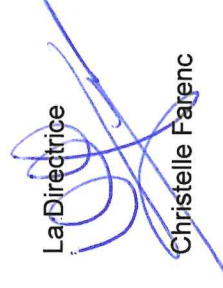
Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4185, en Education physique et sportive, du département STAPS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AMANS PASSAGA	CHRISTINE	MCF	74
M.	BIECHY	JEAN-PHILIPPE	AGREGE	NC
Mme	CHAUVEL	ANAIIS	AGREGE	NC
Mme	DUBOIS	FANNY	MCF	74
Mme	FABRY	CECILE	PROF. EPS	NC
M.	LOUIS	GUILLAUME	AGREGE	NC
Mme	MARRE	SOPHIE	AGREGE	NC
M.	SASTOURNE-ARREY	BRUNO	AGREGE	NC

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 15/04/2025

La Directrice

Christelle Farenc